

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE

DU MARDI 9 AOÛT 2022 -

Date de la convocation : 02/08/2022 - Date d'affichage : 16/08/2022

N° 2022-09

L'an deux mil vingt-deux, le mardi neuf août, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Le-Mesnil-Auzouf en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G., CHIRON L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LENOBLE A., RENET J., VILLIÈRE N., WINTZ M.

Etaient absents : CAUDRELIER-CRESTEY L., LECOQ S., MALITOURNE M.

Etait absent représenté : HENTRY M. pouvoir à ENOUF. Y

Secrétaires de séance : Marie-Françoise LECHAT, Angélique LENOBLE

Rappel de l'ordre du jour : * Délibérations :

- Approbation du dernier procès verbal du 12 juillet
- SDEC : adhésion de la commune de Colombelles
- Tarifs 2022 cantine et garderie
- Nomination du nouvel agent communal
- * Informations et questions diverses
- Bilan des commissions et Manifestions du 15 et 28 août

Information préalable

Par courrier du 4 août, M. Galodé a transmis sa décision de démissionner du conseil municipal. Cette décision va être transférée aux services préfectoraux.

M. Wintz déclare qu'il ne souhaite plus faire partie d'aucune commission. Mme Lebredonchel et Mme Chiron souhaitent quitter la commission école.

La liste des commissions est composée dorénavant :

- Budget : **BRECIN J-Y** ; CHIRON L. ; DUCHEMIN J., ENOUF Y., RENET J. ; VILLIÈRE N. ;
- Personnel communal et travaux en régie : **BRECIN J-Y**, VILLIÈRE N., BRUNET G.
- École et jeunesse : BRECIN J-Y., GUILBERT N., HENTRY M., **LECOQ S.**
- Salle communale de Jurques : BRECIN J-Y ou ENOUF Y. pendant les vacances de Caroline TOUTAIN
- Salle des associations à Mesnil : CAUDRELIER-CRESTEY L.
- Bâtiments communaux : BRECIN J-Y., DUBOSQ J-M., **VILLIÈRE N.**
- Routes et réseaux : BRECIN J-Y., BRUNET G., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J-M., VILLIÈRE N.
- DUBOSQ J-M et ENOUF Y. en remplacement de Jean-Paul ROUSSEL à la station d'épuration pendant les vacances.
- Relation avec les habitants, manifestations et cadre de vie : BRECIN J-Y., ENOUF Y., HENTRY M., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LENOBLE A., MARTIN M-R, **RENET J.**, MALITOURNE M., VILLIÈRE N.
- Urbanisme : BRECIN J-Y., CAUDRELIER-CRESTEY L., DUCHEMIN J., VILLIÈRE N.
- Cimetière : BRECIN J-Y., BESNARD J., CAUDRELIER-CRESTEY L., GUILBERT N, HENTRY M., VILLIÈRE N.

Représentation aux instances supra communales

- Représentant à la communauté de commune J-Y Brecin et J. Renet
- SAEPB : M. BRECIN J-Y
- Syndicat des Bruyères : VILLIERE N. et DUCHEMIN J. en suppléance
- SDEC Energie : BRECIN J-Y et VILLIÈRE N.
- Correspondants défense : LENOBLE A.
- Correspondant CRISE Enedis : ENOUF Y.
- FREDON (Frelon asiatique) : ENOUF Y. et VILLIÈRE N.

Délibération 2022-09-01 : Approbation du procès verbal du 12 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le procès verbal du dernier conseil municipal.

Pour : 13+1

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022-09-02 : SDEC : adhésion de la commune de Colombelles

Notification reportée à septembre

Délibération 2022-09-03: Tarifs 2022 cantine et garderie

Le bilan budgétaire de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022 est présenté : la dépense globale s'élève à 55 095,20 € dont 24 880,77 € de fourniture, 29 046,55 € de frais de personnel et 1 167,88€ d'électricité pour 9028 repas servis. Le prix de revient d'un repas s'élève donc à 6,10 €. Le montant payé par les familles représente un montant total de 36 523,47 €. Le reste à charge pour la commune est de 18 571,73 €.

Le prix facturé aux familles est de 4,00 € par repas servi et 2,57 € de fourniture seule en cas d'absence non justifiée.

Pour la rentrée prochaine, le prix de fourniture des repas augmente de 7% tandis que les charges de personnel vont augmenter à minima de 3% tel que décidé actuellement au niveau national. De plus, une personne supplémentaire sera présente pour s'occuper des petits.

Le tarif de garderie est resté inchangé depuis 2 ans à 8 € d'inscription annuelle et 2,43€ de l'heure

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur le prix du repas applicable à la rentrée prochaine et sur le tarif de cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le prix du repas servi à un montant de 4,10 €
- En cas d'une simple fourniture le montant sera de 2,75 € / repas
- Dans le cas d'allergies nécessitant la fourniture du repas par les parents le prix de surveillance du repas est fixé à 1,65 €
- Le tarif de garderie est fixé à 8 € d'inscription annuelle et 2,50 € de l'heure

Mmes LEBREDONCHEL et LENOBLES qui se sentent directement concernées par cette décision (leur enfant étant à l'école), ne participent pas au vote

Pour : 11+1

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022-09-04 : Nomination du nouvel agent communal

A ce jour, il n'y a pas de candidature, à revoir par rapport aux candidatures à venir.

*** Informations et Questions diverses**

• Bilan des commissions

Ecole

Le bâtiment modulaire a été livré le 20 juillet par Module-crédation et les finitions intérieures sont en cours (reste la pompe à chaleur dont les éléments annexes ne correspondaient pas)

Les aménagements extérieurs par l'entreprise Baril sont prévus la dernière semaine d'août

Une réunion des conseillers volontaires est prévue le 17/08 à partir de 17h à la mairie pour effectuer le transport du mobilier et du matériel vers l'école. L'installation des meubles et des équipements de la maternelle sera organisée de la même manière le 23 /08 à partir de 17h à l'école.

Routes

Les travaux prévus aux Maisons Barets par la société Fontaine sont toujours en attente. M. Brunet va le contacter pour connaître ses dates d'intervention

Des projets seront à prévoir pour réduire la vitesse dans le bourg de Jurques, celui du Mesnil-Auzouf et aux Maisons Barets.

Cadre de vie

Le repas des aînés est à prévoir le 2 octobre au zoo.

Associations

2 manifestations sont organisées par les Ursins du Mesnil à Mesnil : le 15 août, la traditionnelle Procession et le 28 août le vide grenier

Les prochaines séances sont fixées au : 13 /09 à 20h à Jurques puis 11/10 à Mesnil

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10

DIALAN-SUR-CHAÎNE**LISTE DES DELIBERATIONS
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL
9 AOUT 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi neuf août, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Le-Mesnil-Auzouf en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : : BRUNET G., CHIRON L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LENOBLE A., RENET J. , VILLIÈRE N., WINTZ M.

Etaient absents : CAUDRELIER-CRESTEY L., LECOQ S., MALITOURNE M.

Etait absent représenté : HENTRY M. pouvoir à ENOUF. Y

Secrétaires de séance : Marie-Françoise LECHAT, Angélique LENOBLE

Nombre de conseillers en exercice : 17

Date de la convocation : 02/08/2022 - Date d'affichage : 16/08/2022 -

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
2022-09-01	Approbation du procès verbal du 12 juillet 2022	Pour : unanimité
2022-09-02	SDEC : adhésion de la commune de Colombelles	Reporté
2022-09-03	Tarifs 2022 cantine et garderie	Pour : unanimité
2022-09-04	Nomination du nouvel agent communal	Reporté faute de candidat

Le Maire : Jean-Yves BRECIN